

Arrêté

Département de l'**AIN**
Commune de **MONTMERLE-SUR-SAÔNE**

N° 26-226	Arrêté de police – Utilisation du terrain de foot d'honneur et d'entraînement <u>Stade</u> « RD 933 c » dite rue de Lyon	DATE du 30/06/2026 au 16/08/2026
----------------------------	--	---

Monsieur le Maire de la commune de MONTMERLE-SUR-SAÔNE ;

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 96-142 du 21 février 1996 ;

Vu le Code général collectivités territoriales et notamment ses articles, L.2122-24-1, L.2212-1, L.2212-2 ;

Vu le Code Pénal et notamment son article R610-5 ;

Vu la demande des services techniques municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de préserver les aires de jeux des terrains et des installations municipales ;

ARRETE

- Article 1 :** L'utilisation des deux terrains de foot (honneur et entraînement) sera interdite du mardi 30 Juin 2026 à 09h00 au dimanche 16 Août 2026 à 23h00, pour la préservation des terrains.
- Article 2 :** Le présent arrêté sera publié dans la commune de MONTMERLE-SUR-SAÔNE.
- Article 3 :** La Communauté de brigades de Thoissey et le Maire seront chargés de l'exécution du présent arrêté.
- Article 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.
- Article 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LYON dans les 2 mois à compter de sa date de notification.
- Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
- Monsieur le Président de FOOT 3 RIVIÈRES pour information
 - La police Municipale de Montmerle-sur-Saône
 - Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thoissey
 - Les services techniques municipaux
 - Archives

Fait à MONTMERLE-SUR-SAÔNE,
Le 6 mai 2026,

**Par délégation du maire,
Didier BOLE-BESANÇON
Adjoint**

